



FICHE PROJET LEADER 2014-2020 - GAL PARC LIVRADOIS-FOREZ

Fiche action 1-2: Réinventer les centres-bourgs par des opérations d'aménagement innovantes et ambitieuses

Intitulé du projet	Mission d'assistance à l'élaboration du contrat de ville
Date du premier contact	Octobre 2015

Présentation du porteur de projet
Structure : commune de Thiers Maire : Claude NOWOTNY

Localisation du projet
THIERS dans les deux quartiers prioritaires (Molles-Cizolles et Centre Ancien/Moutier)

Description du projet
<p>La loi programmatique pour la cohésion sociale du 21 février 2014 définit la politique à mener sur les nouveaux quartiers prioritaires.</p> <p>Pour Thiers, 2 quartiers du centre de la ville ont été retenus. Il s'agit du centre ancien/Moutier et des Molles Cizolles. Par conséquent, la ville s'est engagée depuis début 2015 dans l'élaboration partagée d'un document directeur de la politique de la ville et du développement territorial local. Ce travail partenarial ayant abouti à l'élaboration d'un contrat de ville, signé avec 17 partenaires le 8 juillet 2015, pour les 6 prochaines années. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens pour favoriser le développement économique et social des quartiers prioritaires.</p> <p>Le contrat de ville repose sur 3 piliers : la cohésion sociale, l'habitat/cadre de vie, le développement économique et l'emploi. A cela sont associés des dimensions plus transversales comme la jeunesse, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et enfin les valeurs de la république. Le diagnostic qui a été réalisé (entretiens individuels, groupes de travail, réunions publiques, création des conseils citoyens) a permis de définir un projet de territoire axé notamment sur les 2 quartiers du centre-ville.</p> <p>Ce projet de territoire est articulé autour de 4 axes répondant à un ou plusieurs piliers énoncés précédemment et prenant en compte les dimensions transversales afin de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leur environnement.</p> <p>Axe stratégique 1 : La mise en cohérence des actions et la coordination des acteurs, Mieux coordonner les interventions des différents acteurs du territoire et renforcer les partenariats.</p> <p>Axe stratégique 2 : L'inclusion sociale et le vivre ensemble, Permettre à chacun de s'insérer pleinement dans la vie de la cité, à travers la maîtrise des codes et l'accès aux ressources nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle.</p> <p>Axe stratégique 3 : La participation des habitant-e-s et le développement de la citoyenneté,</p> <ul style="list-style-type: none">- Associer les citoyen-ne-s à la mise en œuvre du contrat de ville- Susciter l'engagement citoyen des habitants <p>Axe stratégique 4 : L'attractivité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménager et conserver un cadre de vie attractif- Développer la mixité fonctionnelle des quartiers- Améliorer la qualité de l'habitat et en diversifier l'occupation.

Afin de mettre en œuvre ce projet de territoire, la municipalité souhaite se faire accompagner par un bureau d'étude (Eneis conseil) autour de la préparation, l'animation et la restitution d'instances de travail thématiques. Cette animation passera par le suivi des réunions, des échanges avec les conseils citoyens et les élus. La phase suivante sera la rédaction d'une convention d'application du contrat par le biais de fiches actions intégrant un volet financier.

Partenaires associés et avis

Le Contrat de ville a été signé avec 17 partenaires :

L'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Thiers Communauté, SIVU-TUT, Education Nationale, ARS, CAF, CCAS, caisse des dépôts, ANRU, Pôle Emploi, Mission Locale, OPHIS, Auvergne Habitat, PNR Livradois-Forez et la ville de Thiers.

La mise en œuvre du contrat de ville nécessite d'associer un éventail large de partenaires en plus des partenaires signataires : CPAM, associations, professionnels de santé, Pays Vallée de la Dore, gendarmerie, police municipale, Atrium, Point Information Jeunesse, chambres consulaires, Anah,...

Enfin, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitant-e-s, les associations et les acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES	
Prestation d'étude	23 700	LEADER (80%)	18 960
		Autofinancement (20%)	4 740
TOTAL	23 700 €	TOTAL	23 700 €

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Date du récépissé de dépôt	15/10/2015
Date prévisionnelle de début de projet	Novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet	Décembre 2016

Eligibilité de la demande

Bénéficiaire éligible	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Localisation du projet dans le territoire du GAL	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Condition d'admissibilité respectée : <i>Communes préalablement sélectionnée par le CP LEADER</i>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Projet admissible ?	OUI	

Grille d'analyse

Grille d'analyse	NOTE
n°1 pérennité économique	2/4
n°2 solidarité et égalité des chances	4/4
n°3 cohésion et échelle territoriale du projet	1/4
n°4 innovation et développement	2/4
n°5 développement durable	2/4
TOTAL (Note minimum d'admission : 10)	11/20
Projet éligible ?	OUI

Critères de sélection <i>Etude stratégique</i>	NOTE OUI=1 NON=0
Communes figurant sur la carte (<i>communes éligibles à la fiche 1-2 bloc 3</i>) et sélectionnées par le Comité de programmation	1
Si travail à l'échelle d'une ville ou d'un centre bourg fondé sur une approche transversale de la fonctionnalité des bourgs (au moins 2 approches : logement + services + commerce + culture...)	1
Document de planification en cours ou existant : PLU, PLUI, POS	1
Adhésion de l'EPCI à l'Atelier d'urbanisme (convention signée)	1
TOTAL (Note minimum d'admission : 4)	4/4
Projet sélectionné ?	OUI

Compléments d'information

Avis du Comité technique du 17/03/2016
Complément d'étude stratégique concernant le centre-ville de Thiers et qui permet d'impliquer les habitants dans la mise en œuvre du contrat de Ville. Tout à fait conforme à la méthodologie du Parc sur les centres-bourgs.
Avis favorable du Comité technique

Conclusion du Comité de programmation du 29/03/2016
Avis préalable favorable du Comité de programmation